FONDS COMMUN DE PLACEMENT MAGHREBIA MODERE SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2012 et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 3 667 799 D et une valeur liquidative égale à 1^D,899 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire, L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et règlementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA MODERE » arrêtée au 31 Décembre 2012, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

Le commissaire aux comptes :

Kalthoum BOUGUERRA

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN Arrêté au 31 Décembre 2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
AC 1-Portefeuille-titres		2 936 757,884	2 389 415,922
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 832 189,801	1 625 187,856
b-Obligation et valeurs assimilées	2	1 104 568,083	764 228,066
AC 2 -Placements monétaires et disponibilités		744 226,012	604 681,863
a-Disponibilités	3	744 226,012	604 681,863
AC 3- Créances d'exploitation	4	5 602,117	3 310,601
TOTAL ACTIF		3 686 586,013	2 997 408,386
PASSIF			
P A 1 -Opérateurs créditeurs	5	18 624,378	14 450,694
P A 2 -Autres créditeurs divers		162,624	102,554
TOTAL PASSIF		18 787,002	14 553,248
CP 1-Capital	6	3 623 069,934	2 943 669,069
CP 2- Sommes distribuables		44 729,077	39 186,069
a-Sommes distribuables de l' exercice	7	44 729,077	39 186,069
ACTIF NET		3 667 799,011	2 982 855,138
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 686 586,013	2 997 408,386

ETAT DES RESULTATS

Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
PR 1- Revenus du portefeuille-titres	8	81 944,660	69 367,655
a-Dividendes		42 704,160	35 551,065
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		39 240,500	33 816,590
		10.12.1.150	4-4-0-2-
PR 2- Revenus des Placements monétaires	9	18 134,459	17 128,337
TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT		100 079,119	86 495,992
CH 1 - Charges de gestion des placements	10	- 52 036,859	- 42 028,979
REVENUNET DES PLACEMENTS		48 042,260	44 467,013
CH 2- Autres charges	11	- 8 407,033	- 6 381,508
RESULTAT D'EXPLOITATION		39 635,227	38 085,505
		0,000,227	,
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation		5 093,850	1 100,564
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		44 729,077	39 186,069
PR 3- Régularisation du resultat d'exploitation(annu	lation)	- 5 093,850	- 1 100,564
Variation des +/- values potentielles sur titres		8 169,666	- 19 997,011
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		12 196,789	17 598,233
Frais de négociation des titres		- 1 064,021	- 1 593,316
DECLUTATIVET DE LIEVEDOIGE		59 027 ((1	24 002 411
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		58 937,661	34 093,411

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2012 au 31/12/2012 (Exprimé en Dinar Tunisien)

31/12/2012 58 937,661 39 635,227 8 169,666 12 196,789 - 1 064,021	31/12/2011 34 093,411 38 085,505 - 19 997,011 17 598,233 - 1 593,316
39 635,227 8 169,666 12 196,789	38 085,505 - 19 997,011 17 598,233
8 169,666 12 196,789	- 19 997,011 17 598,233
8 169,666 12 196,789	- 19 997,011 17 598,233
8 169,666 12 196,789	- 19 997,011 17 598,233
*	
- 1 064,021	- 1 593,316
-	-
626 006,212	542 138,756
2 023 673,439	641 338,601
1 035 799,100	368 281,086
887 015,483	251 353,162
100 858,856	21 704,353
-	-
- 1 397 667,227	- 99 199,845
- 714 987,426	- 55 108,608
- 611 799,698	- 40 161,630
- 70 880,103	- 3 929,607
-	-
684 943,873	576 232,167
2 982 855,138	2 406 622,971
3 667 799,011	2 982 855,138
1 610 888,481	1 297 716,003
1 931 700,155	1 610 888,481
1,899	1,852
2,54%	-0,16%
	2 023 673,439 1 035 799,100 887 015,483 100 858,856 1 397 667,227 - 714 987,426 - 611 799,698 - 70 880,103 - 684 943,873 2 982 855,138 3 667 799,011 1 610 888,481 1 931 700,155

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Au 31 Décembre 2012

I. Présentation du Fonds Commun de Placement MAGHREBIA MODERE :

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N°08-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA MODERE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144068/A/N/N/000.

Le capital initial s'élève 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES -UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA MODERE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009 l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :

La comptabilité de FCP MAGHREBIA MODERE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription et de rachat du capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

3. EXERCICE SOCIAL:

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

4. UNITE MONETAIRE:

Les comptes de FCP MAGHREBIA MODERE sont libellés en Dinar Tunisien.

5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES:

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon, pour les titres admis à la cote.
- Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de Bons de Trésor Assimilables et des emprunts obligataires émis par les sociétés. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moinsvalue réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

6. RETRAITEMENTS OPERES POUR LES BESOINS DE COMPARABILITE

Au 31/12/2012, le fonds a procédé au changement de la méthode de présentation des intérêts à recevoir sur les dépôts en banque. En effet, ces intérêts étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « Placements monétaires » et ont été reclassés en 2012 au niveau de la rubrique AC3 « Créances d'exploitation».

Ce changement a pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée.

Les informations contenues dans les états financiers et relatives à l'exercice précédent ont été retraitées et ce pour les besoins de comparabilité.

II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Cours au 31/12/2012	Valeur boursière au 31/12/2012	% Actif net
D.CH.	0.055	6 101	55.440.106	6.60	50.020.500	1.620/
PGH	9 057	6,121	55 440,126	6,607	59 839,599	
SFBT	9 451	9,037	85 411,577	12,701	120 037,151	
BT	9 420	9,270	87 326,544	11,989	112 936,380	
MONOPRIX	3 706	15,152	56 153,557	27,681	102 585,786	
ARTES	17 680	8,174	144 508,116	8,474	149 820,320	
BH	5 801	22,108	128 249,699	12,22	70 888,220	
ATB SIMPAR	10 400 2 667	5,035 28,414	52 367,653	4,559 67,568	47 413,600	
AMEN BANK	1 071	29,862	75 781,167	34,765	180 203,856	
TPR	12 180	4,491	31 982,268 54 699,906	5,021	37 233,315 61 155 790	
ADWYA	12 180	4,491	60 999,620	7,986	61 155,780 97 509,060	
BIAT	700	64,119	44 883,100	63,385	44 369,500	
TL	1 120	25,304	28 340,490	22,6	25 312,000	
Att Bank	2 400	13,010	31 223,781	14,804	35 529,600	
AMS	1 211	10,384	12 575,000	11,009	13 331,899	
ASSAD	630	8,573	5 401,200	8,569	5 398,470	
Tuninvest	250	6,250	1 562,500	8,35	2 087,500	
UIB	3 800	14,558	55 319,112	18,068	68 658,400	
ATL	2 720	3,910	10 634,166	3,237	8 804,640	
ATL NS J01/01/2013	960	3,774	3 622,560	3,774	3 622,560	
GIF FILTER	8 675	3,990		5,262	45 647,850	
Essoukna	1 401	6,592	9 235,828	10,505	14 717,505	
Carthage Cement	38 935	1,886	73 443,847	3,57	138 997,950	
TUNIS RE	2 010	8,736		8,512	17 109,120	
SPDIT	3 055	6,390		6,87	20 987,850	
ENNAKL	12 600	9,996		11,55	145 530,000	
SOPAT	1 575	3,264	,	2,862	4 507,650	
TJL	150	37,250	5 587,500	37,896	5 684,400	
CIL	2 110	18,131	38 256,350	15,511	32 728,210	
TELNET HOLDING	3 420	5,800	19 836,000	6,743	23 061,060	
HEXABYTE	65	6,000	390,000	6,793	441,545	
THE RESERVE TO	. 03	0,000	570,000	0,770	111,515	0,0170
TOTAL ACTIONS			1 376 010,382		1 696 150,776	46,24%
ATL DA 2/17 261112	2 720	0,444	1 207,680	0,35	952,000	0,03%
GIF DA 1/5 101212	7 625	0,749	5 711,125	0,95	7 243,750	
TL DS 1/7 28/12/12	1 120	0,351	393,120	0,03	33,600	, i
TOTAL DROITS	Ī		7 311,925		8 229,350	0,22%
				'	0 ==>,000	*,== * *
TOTAL ACTIONS +DROITS			1 383 322,307		1 704 380,126	46,47%
Titres OPCVM						
Sicav TRESOR	325	104,151	33 848,936	103,579	33 663,175	0,92%
T.E.S	450	102,956	46 330,374	103,164	46 423,800	1,27%
FINA	460	104,121	47 895,450	103,745	47 722,700	1,30%
TOTAL OPCVM			128 074,760	[127 809,675	3,48%
TOTAL			1 511 397,067	1	1 832 189,801	49,95%

2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES:

Obligations	Qté	P.R.U	Coût d'acquisitions	Valeurs au 31/12/2012	% Actif net
Emprunts d'Etat					
BTA 6.75% Juillet 2017	25	992,590	24 814,750	25 458,312	0,69%
BTA 7% Février 2015	50	1 017,130	50 856,500	53 364,993	1,45%
BTA 8.25% Juillet 2014	48	1 000,000	48 000,000	49 527,584	1,35%
BTA 5.5% Mars 2019	100	1 023,000	102 300,000	105 892,329	2,89%
BTA 5.6% Août 2022	100	1 000,000	100 000,000	101 767,452	2,77%
BTA 5.6% Août 2022	80	956,200	76 496,000	77 909,962	2,12%
TOTAL I			402 467,250	413 920,632	11,29%
Emprunts de Sociétés					
EO UIB 2009-1	500	85,000	42 500,000	43 415,485	1,18%
EO HL 2009/2	1 000	40,000	40 000,000	40 472,548	1,10%
EO ATL 2009/3	300	40,000	12 000,000	12 005,392	0,33%
EO TL 2010-1	1 000	60,000	60 000,000	61 442,302	1,68%
EO HL 2010/1	400	60,000	24 000,000	24 544,044	0,67%
ATL 2010-1	600	60,000	36 000,000	36 600,658	1,00%
CIL 2012/1	750	100,000	75 000,000	77 732,055	2,12%
CIL 2012-2	1 000	100,000	100 000,000	100 000,000	2,73%
EO BTK 2012-1	1 400	100,000	140 000,000	140 908,581	3,84%
ATTIJARI LEASING 2012-2	1 000	100,000	100 000,000	100 196,384	2,73%
ATTIJARI BANK 2010	600	85,714	51 428,400	53 144,797	1,45%
TOTAL II			680 928,400	690 462,246	18,82%
TOTAL I + II			1 083 395,650	1 104 382,878	30,11%
	i I		000 070,000 		20,1170
Intérêts intercalaires / CIL 2012-2			L	185,205	
TOTAL GENERAL				1 104 568,083	

3. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2012 à 744 226,012 DT, soit 20,29 % de l'actif net. En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 5 602,117 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 18 787,002 DT le taux d'emploi en liquidité est ramené à 19,93 % de l'actif net.

4. CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation correspondent aux agios créditeurs des dépôts bancaires relatifs au 4^{ème} trimestre 2012.

A la clôture de l'exercice précédent, ils étaient présentés au niveau de la rubrique AC2-a « placements monétaires » et ont du être retraités à la clôture de cet exercice pour les besoins de comparabilité. (cf. Note aux états financiers N° I.6)

5. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 18 624,378 DT contre 14 450,694 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Gestionnaire	12 167,272	9 918,682
Dépositaire	2 238,400	1 829,577
Conseil du marché financier (CMF)	426,456	350,165
CAC	3 742,250	2 302,270
Publication	50,000	50,000
TOTAL	18 624,378	14 450,694

6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2011

Montant	2 943 669,069
Nombre de titres	1 610 888,481

Souscriptions réalisées

Montant	1 035 799,100
Nombre de titres émis	1 035 799,100

Rachats effectués

Montant	714 987,426
Nombre de titres rachetés	714 987.426

Capital au 31-12-2012

Montant (2)	3 264 480,743
Nombre de titres (1)	1 931 700,155

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 3 623 069,934.

(2)	3 264 480,743
Résultat 2011 capitalisé	39 186,069
Régularisation du résultat 2011 capitalisé	24 884,903
Variation des différences d'estimation	8 169,666
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	12 196,789
Régularisation des sommes non distribuables	275 215,785
Frais de négociation	- 1 064,021
Capital au 31/12/2012	3 623 069,934

7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA MODERE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à 44 729,077 DT contre 39 186,069 DT au 31 Décembre 2011 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Résultat distribuable	39 635,227	38 085,505
Régularisations	5 093,850	1 100,564
TOTAL	44 729,077	39 186,069

8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2012 81 944,660 contre 69 367,655 DT au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
<u>Dividendes</u> des actions admises à la cote	38 062,990	32 559,970
des titres OPCVM	4 641,170	2 991,095
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Intérêts BTA Intérêts obligations sociétés	19 836,174 19 404,326	17 636,618 16 179,972
TOTAL	81 944,660	69 367,655

9. NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 18 134,459 DT contre 17 128,337 DT au 31/12/2011 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA MODERE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2012 à 52 036,859 DT contre 42 028,979 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	43 501,242	35 088,092
Rémunération du dépositaire	8 535,617	6 940,887
TOTAL	52 036,859	42 028,979

11. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à 8 407,033 DT contre 6 381,508 DT au 31/12/2011, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011
Redevance CMF	3 369,076	2 710,138
Honoraires CAC	4 752,120	3 102,500
Publicité et publication	100,284	386,010
Commissions bancaires	3,983	2,653
Impôts et taxes	181,570	180,207
TOTAL	8 407,033	6 381,508

III. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

1. AVEC LE GESTIONNAIRE DU FONDS

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA MODERE, moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

2. AVEC LE DEPOSITAIRE DU FONDS

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA MODERE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP;
- Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.